



Y a-t-il un délai de prescription pour une tête qui date de 20 ans ?

Par **Damiend**, le **29/06/2026** à **11:50**

Bonjour, j'ai reçu un SMS la semaine dernière d'un commissaire de justice avec un numéro de dossier et un lien pour payer en ligne. Je pense d'abord à une arnaque, puis je décide de rechercher sur Internet, ce commissaire de justice. J'ai une dame très sèche au téléphone qui me dit qu'ils ont reçu un dossier concernant un découvert de 1900 € à la banque. Postal. Alors un peu choqué, tu lui réponds que ça date d'il y a 20 ans. Je pensais que ça été réglé. J'ai été ta bancaire pendant quelques années je n'ai pas vraiment de souvenir car ça date de 2005. Je précise que je n'ai jamais eu de relance ou de procédure de saisie ou quoi que ce soit depuis 2005, elle m'a demandé aucune coordonnées, ils n'ont juste que mon numéro de téléphone, je n'ai aucun papier qui prouve quoi que ce soit elle ne m'a rien envoyé Elle m'a juste dit qu'elle me rappelait en juillet pour procéder à un premier paiement pour échelonner la dette, est-ce que je suis vraiment obligé de payer cette dette ?